

Guide du parent Camp de jour 2025



POUR QUE L'ÉTÉ SOIT AMUSANT ET ENRICHISSANT, TOUT EN ÉTANT SÉCURITAIRE,
IL EST ESSENTIEL D'AVOIR DES RÈGLEMENTS.

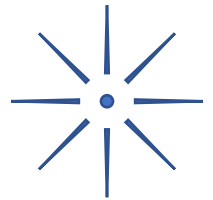


TABLE DES MATIÈRES

OBJECTIFS.....	3
HORAIRE	3
TARIFICATION	3
CODE DE VIE	3
MANQUEMENT AU CODE DE VIE	4
BOÎTE À LUNCH.....	4
À LAISSER À LA MAISON	4
MATÉRIEL FOUNI PAR LE PARENT	5
SANTÉ ET SÉCURITÉ.....	5
NOUS DEMANDONS AUX PARENTS DE	5
ALLERGIES	5
ALERTE AUX POUX	6
MÉDICAMENTS.....	6
GROUPE FACEBOOK	6
POUR NOUS JOINDRE	6
COORDONNÉES DU CAMP DE JOUR.....	6
LES ANIMATEURS	6



OBJECTIFS

Notre camp de jour offre un endroit sécuritaire, divertissant où votre enfant peut socialiser, s'amuser et rester actif tout l'été. Il est offert aux enfants de 4 à 11 ans.

HORAIRE

Du 23 juin au 15 août 2025.

Du lundi au vendredi, à l'exception du 24 juin et 1^{er} juillet qui sera fermé pour jours fériés.

De 7h30 à 17h. Les enfants qui arriveront avant 7h30 le matin seront sans surveillance.

Des frais de retard (après 17 h) de 1 \$ par minute sont applicables par enfant. Un formulaire de retard sera rempli par le personnel sur place sur lequel l'heure d'arrivée du parent (heure de l'employé) et le parent devra signer le formulaire.

Vous n'avez pas à motiver l'absence de votre enfant puisque les présences sont prises chaque jour.

TARIFICATION

Tarif saisonnier : 450 \$ par enfant (pour les résidents) (activités incluses).

Tarif hebdomadaire : 100 \$.

Ajoutez 100 \$ de frais administratifs pour les non-résidents.

***** Il est à noter que les places sont limitées *****

Le paiement peut être payé au complet par chèque, carte de débit, ou possibilité de deux versements par chèques post datés du 16 avril 2025 et du 21 mai 2025.

Si vous ne pouvez pas respecter les dates de paiement, veuillez communiquer avec la Directrice générale au 819 840-0461.

CODE DE VIE

Pour mieux vivre ensemble et garder un climat agréable pour tous, nous avons établi des règles basées sur le respect :

- ✓ J'agis de façon à être fier de moi, des gestes que je pose et des paroles que je prononce
- ✓ Je parle calmement, j'utilise un langage adéquat
- ✓ J'appelle mes animateurs par le surnom qu'ils auront choisi ou leur prénom
- ✓ Je peux dire ce que je ressens et ce que je pense tout en respectant l'autre, si nécessaire, je prends un temps de réflexion avant de parler
- ✓ Je respecte mon corps et celui des autres
- ✓ Je garde les lieux propres et je fais attention au matériel qui ne m'appartient pas



La violence physique ou verbale ne sera aucunement tolérée.

Nous demandons aux parents ou à la personne responsable de l'enfant de rester respectueux avec les animateurs du camp de jour. Si vous avez des remarques ou commentaires, veuillez communiquer avec la Directrice générale.

MANQUEMENT AU CODE DE VIE

Nous avons établi des procédures à suivre pour les animateurs :

1. Premier avertissement verbal donné à l'enfant par les animateurs et celui-ci peut être retiré de l'activité et retourné à la maison après avoir averti le parent et la Direction municipale.
2. Au deuxième avertissement, un avis écrit est donné au parent de la part de la Direction municipale.
3. Au troisième avertissement, un avis écrit au parent de la part de la Direction municipale l'avisant que l'enfant est :
 - privé d'une sortie (ou plusieurs)
 - retiré du camp de jour (sans aucun remboursement).

Il y a généralement une progression dans l'application des conséquences à un manquement au code de vie, mais ceci n'est toutefois pas automatique. Les conséquences peuvent être appliquées selon la gravité du manquement et pas nécessairement dans l'ordre. La Direction municipale jugera de la situation.

Il n'y aura aucun remboursement pour une ou des journées de renvoi.

BOÎTE À LUNCH

Un micro-onde est disponible.

Prévoyez un repas sain et deux collations santé par jour et un bloc réfrigérant « ice pack ».

Au début du camp de jour, vous pourriez recevoir une lettre pour des restrictions alimentaires. Il est interdit à tous les enfants de partager leur repas pour des raisons d'allergies alimentaires.

Pour la sécurité des enfants, les objets de verre ou tranchants sont interdits.

À LAISSER À LA MAISON

Il est interdit d'apporter au camp de jour des jouets, jeux électroniques, cellulaires, argent, contenant de verre et des objets dangereux. Le camp n'est pas responsable des objets perdus, brisés ou volés. Il vaut donc mieux que l'enfant ne porte pas de bijoux ni d'articles personnels de grande valeur.



MATÉRIEL FOURNI PAR LE PARENT

Pour que votre enfant puisse profiter pleinement des jeux d'eau au camp de jour et autres activités ou sorties extérieures, vous devez prévoir et lui fournir les articles suivants tous les jours :

- × Maillot de bain
- × Sandales pour les jeux d'eau (optionnel)
- × Serviette de bain
- × Crème solaire
- × Linge de rechange
- × Sac à dos
- × Gourde d'eau (et plus lors des sorties)
- × Souliers de marche
- × Casquette, chapeau
- × Veste de flottaison ou aide flottante (si sortie aquatique)

Note : Veuillez vous référer au calendrier des activités pour prévoir.

SANTÉ ET SÉCURITÉ

Il est de la responsabilité des parents de venir chercher son enfant s'il :

- × A un problème de santé physique ou un virus
- × A un problème de comportement
- × A un problème de poux

NOUS DEMANDONS AUX PARENTS DE

- × Fournir une photo de l'enfant
- × Prévoir laisser le temps à votre enfant de ramasser son jeu avant de quitter
- × Communiquer toutes informations pertinentes aux animateurs et à la Direction municipale
- × Respecter l'horaire
- × Respecter les animateurs
- × Communiquer avec la Direction municipale pour tout problème ou questionnement
- × Encourager votre enfant à avoir un bon comportement
- × Venir chercher votre enfant en tout temps si la Direction municipale vous appelle pour cause de maladie ou de mauvais comportement

ALLERGIES

En cas d'allergie grave, le parent doit fournir un auto-injecteur à l'enfant. Il le gardera sur lui toute la journée, mais au besoin, l'animateur peut garder l'auto-injecteur de l'enfant sur lui. L'enfant doit savoir s'en servir et **le parent doit faire l'apprentissage aux animateurs.**



ALERTE AUX POUX

Nous ne sommes pas à l'abri de la pédiculose. Afin d'éviter la propagation, les parents doivent vérifier les cheveux de leur enfant régulièrement. Si vous remarquez la présence de parasites, nous en informons le plus tôt possible. Vous devez garder votre enfant à la maison jusqu'à ce que la situation soit réglée. Nous nous réservons le droit de vérifier les cheveux des enfants en cas de soupçons afin d'éviter la propagation.

MÉDICAMENTS

Dans le cas où votre enfant doit prendre un médicament durant les heures du camp, vous devez obligatoirement remplir et signer le « Formulaire d'autorisation pour la distribution d'un médicament » disponible à l'hôtel de ville.

GROUPE FACEBOOK

Un groupe Facebook a été créé afin de vous partager des informations supplémentaires et de vous partager des photos. Voir : Camp de jour St-Prosper.

POUR NOUS JOINDRE

Municipalité de Saint-Prosper-de-Champlain
375, rue Saint-Joseph, Saint-Prosper-de-Champlain, G0X 3A0
Tél. : 819 840-0461 ▪ Courriel : municipalite@st-prosper.ca
Sandra Turcotte directrice générale, Tél. : 819 375-5416 (pour urgence)

COORDONNÉES DU CAMP DE JOUR

Centre communautaire / 241, rue de l'Église.

LES ANIMATRICES

Rosalie Dargis
Élise Godon

